



Affiché le 02/02/12

# MAIRIE : LE CANNET DES MAURES

Le Maire  
Jean-Luc LONGOUR

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 JANVIER 2012 à 19h00 COMPTE RENDU



Nombre de conseillers en exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 1	Votants : 13
--	---------------	--------------	--------------

L'an deux mille douze le 25 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LONGOUR, Maire.

ADJOINTS PRESENTS					
A. DEL PIA	M. BOTRINI	C. MORETTI	R. SPINOSA	MT. MONTANOLA	P. MARTOS
CONSEILLERS PRESENTS					
E. COSTE	P. GAUBERT	A. LACHEREF	C. MARIOTTINI	V. VESCOVI	
ABSENTE excusée	O. GAILHARD pouvoir à MT. MONTANOLA				
ABSENTS	C. BERNARD		P. BERNARD		
	V. BOURASSET		A. DUDON		
	G. DURANT		A. FABRE		
	JM. FREGNANI		JC. GIRAUDO		
	A. MASSA		JP. VINCENT		

Mme Marie-Thérèse Montanola a été élue secrétaire de séance.  
Présence de M. Etienne Charles, journaliste à Var Matin.

M. le Maire souligne la présence unique, une fois de plus, des élus de la majorité (12 sur 13). Il rappelle que l'absence des élus de l'opposition risque à chaque fois de bloquer le fonctionnement du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 25 janvier 2012 à 19h18 et demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération visant à l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de la cession des lots 8, 9, 10, 11 et 12 de la propriété cadastrée section G n° 1357. Requête adoptée à l'unanimité (projet de délibération 3.1.).

Avant de porter le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011 à l'approbation de l'assemblée, M. le Maire fait mention d'une légère erreur qui s'est glissée lors sa rédaction ; ainsi, convient-il de lire en sa première page « Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans observation » au lieu de « Délibération adoptée à l'unanimité ».

M. le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2011 ainsi modifié ; approuvé à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### Dossier Balançon – Actualisation, information, discussions

Par courrier en date du 14 novembre dernier, M. Alain Fabre a sollicité M. le Préfet du Var pour obtenir confirmation que M. le Maire du Cannet des Maures n'avait pas eu communication d'une copie de l'arrêté du 27 septembre 2011 concernant la décharge de Pierrefeu du Var.

Par courrier du 10 janvier 2012, il lui a été répondu par M. Olivier de Mazières, Secrétaire Général, que M. le Maire du Cannet des Maures n'avait aucunement dissimulé ce document puisque, effectivement, il n'en avait pas eu connaissance.

Les élus de la majorité soulignent que l'opposition se préoccupe plus de savoir si le maire a été informé de la communication de documents que de la santé des cannétois...

Il est relevé que « ça pue toujours ! »... Mme Evelyne COSTE, qui habite La Pardiguière affirme que ces odeurs sont parfaitement répugnantes : « elles envahissent le quartier des jours entiers pendant lesquels on ne peut même plus ouvrir ses fenêtres pour aérer ».

M. le Maire précise que des plaintes écrites et orales continuent à arriver en Mairie ; les volumes stockés finissent par faire beaucoup d'odeurs... des manipulations sur le casier n° 1 pourraient en être à l'origine ; d'ailleurs, l'inspection du travail est intervenue pour stopper cette manœuvre vis-à-vis de la santé des agents Pizzorno qui travaillent sur le site...

M. Richard Spinosa prend la parole et ajoute « l'exploitant communique sur une solution innovante de traitement des déchets pourtant ce sont les habitants du Cannet des Maures qui trinquent aujourd'hui ».

### **1. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **1.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2012**

Mme C. Moretti expose le D.O.B qui s'articule sur quatre axes détaillés dans une note annexe.

M. le Maire remercie Mme Christine Moretti et M. Eric Garcia pour le travail réalisé. Il s'agit d'un document à spectre large puisqu'il traite des tendances financières internationales et des orientations de la commune. M. le Maire résume qu'en ces temps de crise, des efforts ont été faits sur les dépenses de fonctionnement ; depuis 2008, la dette de la commune a été divisée par deux, ainsi nous sommes un interlocuteur solvable. On note une augmentation des impôts très modeste : 1 % ; il est de notre responsabilité de tenir compte de cette inflation. Il a été calculé que, pour une famille moyenne, ce 1 % de majoration ne représentera que 9 euros / an.

On observe que l'Etat, le Conseil Général et la Région diminuent leurs participations (les subventions concernant la nouvelle station d'épuration sont ainsi passées de 65 % à 30 %) ; malgré cette baisse des aides financières le Cannet des Maures reste une commune dynamique qui investit (travaux dans les quartiers, achats fonciers, ...) ; ce dynamisme est salutaire pour les administrés et pour les commerces.

### **2. POLE ADMINISTRATION GENERALE**

#### **2.1. Convention relative à la participation des collectivités et établissements aux séances d'examens psychotechniques groupées proposées par le Centre de Gestion du Var**

M. Arancibia présente ce projet qu'il est proposé de renouveler en 2012. Cette convention concerne les agents qui ont pour activité principale la conduite. Le centre de gestion prend donc à sa charge ces examens de psychomotricité pour 5 agents maximum.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **2.2. Désignation d'un suppléant pour représenter la commune aux instances de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 »**

Le projet de délibération est exposé par M. le Maire.

La SPL est un outil mis à disposition des communes par le département. Cette structure pourrait nous aider sur de grosses infrastructures (pôle multimodal).

Le maire ayant été désigné représentant principal par délibération 2011/admg/13 du 6 juillet 2011, il nous a été demandé de désigner un suppléant pour représenter la commune aux instances de la Société Publique Locale « Ingénierie Départementale 83 » : M. André Del Pia est proposé comme suppléant.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

### 3. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

#### 3.1. Cession des lots 8, 9, 10, 11 et 12 de la propriété cadastrale section G n° 1357

Mme Michelle Botrini expose le projet de délibération concernant l'immeuble dit Les Bélugues, frappé en 2009 d'un arrêté d'insalubrité et dont la commune est propriétaire des lots 2, 3, 4, 6, 8, 9, 10, 11 et 12.

Il s'agit de la cession des lots 8, 9, 10, 11 et 12 à la Compagnie de Rénovation Immobilière, représentée par son gérant Monsieur Hervé DROITCOURT, pour un montant de 300 000,00 € dont 100 000,00 € convertis en obligation de faire concernant les lots 2, 3, 4 et 6 que la commune souhaite conserver (rez-de-chaussée et caves) pour y implanter des commerces (ex. La Poste). L'estimation des domaines était de 173 000,00 €.

M. Richard Spinosa se réjouit qu'après 25 années d'inoccupation, enfin, cet immeuble reprenne vie.

M. le Maire remercie le Pôle Urbanisme et Mme Véronique de Troy pour leur contribution efficace dans la gestion de ce dossier.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 3.2. Création du Syndicat Mixte du Massif des Maures

Ce projet est présenté par M. Philippe Gaubert.

La création du Syndicat Mixte du Massif des Maures fait suite à l'approbation de la Charte Forestière de territoire du Massif des Maures pour laquelle le conseil municipal a déjà délibéré favorablement en date du 8 juillet 2009.

Il s'agit de créer à présent une structure administrative qui portera cette Charte Forestière de Territoire. 31 communes, 8 structures intercommunales sont concernées.

M. le Maire ajoute que la commission de travail, présidée par M. Grégory Cornillac, s'active beaucoup pour fédérer, harmoniser les parties prenantes, ceci afin de défendre le Massif et la Plaine.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 3.3. Cession du bien cadastré à Le Cannet des Maures Section A n° 105

Mme Michelle Botrini expose le projet. L'assemblée avait déjà délibéré le 13 avril 2011 pour incorporer ce bien vacant sans maître dans le domaine communal.

M. le Maire ajoute que l'adjointe à l'urbanisme s'était engagée à travailler sur ce type de biens ; une étude sérieuse a été menée en ce sens avec succès par le Pôle Urbanisme.

La Société du Canal de Provence se porte donc acquéreur de ce bien au prix de 18 450,00 euros, pour le passage d'une canalisation d'eau (liaison Verdon-Saint Cassien).

Il s'agit donc d'une excellente opération.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 3.4. Acquisition des parcelles cadastrées section G n° 1475b, 2444c, 280a, 461a, 461b, lieux dits Bourbouteou, les Jardins, Saint André

Mme Michelle Botrini présente le projet. Il s'agit de la cession gratuite de parcelles appartenant à M. Alain Meilland et Mme Michèle Richardier.

Ces parcelles présentent un réel intérêt, car la commune, en maîtrisant ce foncier, aura la possibilité de désenclaver le quartier de la Pardiguière et des Jardins.

M. le Maire ajoute que, là aussi, il s'agit d'un vrai travail d'équipe entre le Pôle Urbanisme et le Pôle Technique de Rénovation Urbaine.

Cette acquisition va permettre de créer des voies permettant de relier le Chemin des jardins au chemin des Roseraies, le chemin de Chante Coucou au Chemin des Jardins.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

### 3.5. Bilan foncier 2011

Le projet est présenté par Mme Michelle Botrini.

La production de ce document, qui reprend les acquisitions et cessions foncières de la commune, est obligatoire ; il sera d'ailleurs annexé au compte administratif de la commune.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

## 4. POLE EDUCATION & TRANSPORTS

### 4.1. Participation financière aux voyages scolaires

Ce projet est présenté par M. Richard Spinosa.

La commune verse une subvention forfaitaire de 34,00 euros par enfant et par séjour pour les séjours pédagogiques organisés par les collèges et lycées. Cette aide est versée directement aux établissements scolaires.

Une nouvelle norme comptable effective au 1<sup>er</sup> janvier 2012, adoptée par le collège Pierre de Coubertin du Luc, vise à verser cette subvention directement aux familles.

Cette délibération permettra à la commune de verser cette subvention en utilisant l'une ou l'autre des procédures et de voter les crédits nécessaires au paiement de cette participation financière aux voyages scolaires.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

## 5. POLE SPORTS & ASSOCIATIONS

### 5.1. Dotation d'une subvention à l'association Olympique Cyclisme Centre Var (O.C.C.V.) pour la manifestation sportive « 44<sup>ème</sup> Tour Cycliste International du Haut Var Matin 2012 »

M. le Maire expose le projet.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive la commune souhaite être partenaire de cet événement qui sera parrainé par M. Raymond Poulidor. La subvention 2012 comprend une participation financière comme en 2011 ainsi que le soutien à l'animation de la manifestation sur notre territoire ; mise en place d'un car podium et d'un speaker pour le suivi de l'événement.

M. Pierre Martos précise que cette manifestation sera doublée par la 1<sup>ère</sup> épreuve du Challenge du Var (course de jeunes cyclistes).

M. le Maire souligne que l'O.C.C.V. est né au Cannet des Maures en 1994.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

## AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire souhaite apporter quelques informations sur le recensement 2012 qui est actuellement en cours sur la commune jusqu'au 18 février. Sept agents recenseurs ont été recrutés ; ils sillonnent la commune munis d'une carte tricolore pour attester de leur mission.

Le recensement de la population aura lieu tous les cinq ans.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 20h30.*